



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°69-2023-296

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

69_PREF_Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration /
69-2023-11-29-00010 - Commission titre de séjour (2 pages)

Page 3

69_PREF_Direction de la citoyenneté, de
l'immigration et de l'intégration

69-2023-11-29-00010

Commission titre de séjour



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Migrations et de l'Intégration
Bureau des examens spécialisés**

Lyon, le 29 novembre 2023

ARRÊTÉ N°

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET
DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFÈTE DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

VU notamment son article L 432-13 instituant dans chaque département une commission du titre de séjour ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-11-00001 du 11 mars 2022 portant modification de la Commission du titre de séjour dans le département du Rhône ;

Sur proposition de Mme la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances

ARRÊTE

Article 1 : La Commission du titre de séjour du département du Rhône est composée ainsi qu'il suit :

1 : Maire

Titulaire :

- M. Claude CLARON, maire de THURINS.

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Accueil du public : 97, rue Molière – 69003 Lyon

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Suppléant :

- **M. Philippe TISSOT**, maire de Pollionnay.

2 : Deux personnalités qualifiées

Titulaires :

- **M. Jean Pierre CLOT**, président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;

- **M. Jean Charles KERVEVAN**, ancien attaché principal de l'éducation nationale.

Suppléants :

- **Mme. Dominique MARGINEAN-FAURE**, présidente honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;

- **M. Cédric MEURANT**, maître de conférences en droit public au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Article 2 : La présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Pierre CLOT et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme. Dominique MARGINEAN-FAURE.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-11-00001 du 11 mars 2022 portant modification de la Commission du titre de séjour dans le département du Rhône est abrogé.

Article 4 : Mesdames la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances et la Directrice des Migrations et de l'Intégration sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Rhône et notifié aux membres de la Commission.

La Préfète, Secrétaire Générale,
Préfète Déléguée pour l'Égalité des chances

Vanina NICOLI